



Transcription adoption polonaise accreditation polonaise

Par **dm2**, le **19/08/2010** à **10:29**

Bonjour, les services du tribunal de Nantes ont refusé la transcription d'une adoption réalisée sous droit polonais, en adoption plénière sous prétexte que les parents ont été déchus de leurs droits, mais n'y ont pas renoncé. En Pologne, il existe 3 types d'adoption simple, plénière et plénière "forte". Dans les 2 derniers cas, l'enfant porte le nom des parents adoptifs. Nous avons un acte de naissance polonais à notre nom et non au nom des parents biologiques. Il est effectivement possible que nous (ma femme et moi) ou notre enfant adopte demande la "fin de l'adoption" mais les raisons sont extrêmement limitées. Il n'est pas possible pour les parents biologiques de réaliser une demande de récupération de l'enfant. Les services administratifs de Nantes disent que l'on doit passer par un tribunal quoi qu'il arrive : adoption simple (sans problème d'obtention) ou adoption plénière invoquant un article de loi. Pouvez-vous nous indiquer si nous devons réaliser une demande d'adoption plénière française, si nous avons une chance de réussir ? Je ne comprends pas comment l'état français peut transformer un acte de naissance que nous avons en polonais avec nos noms, avec un acte de naissance en français différent.